



Conseil de la Ville

Règlement RV-2004-02-12 modifiant le Règlement numéro 127 - Plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Lévis

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Modification du plan d'urbanisme**

Le feuillet 2 du Plan des affectations du sol et densités d'occupation, auquel réfère l'article 3.1 du *Règlement sur le plan d'urbanisme* numéro 127 de l'ex-Ville de Lévis, est modifié par l'agrandissement d'une aire d'affectation *Habitation de moyenne densité* à même une aire d'affectation *Mixte, résidentiel / commercial*, le tout tel qu'illustré au plan joint au présent règlement comme annexe « A ».

Adopté le 10 mai 2004

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 30 JUIN 2004